

Délibération N° 202605-03**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 8 JUIN 2026**Nombre de membres**
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-six, le huit-juin à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 4 juin 2026

Présents : Michel BILLIET ; Christine BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Bernard COMPTOUR ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Géraldine ROCHETTE ; Claude VIALLE

Procuration(s) :

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Alexandra DA ROCHA

Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 20H/S

Nomenclature : 4-1 personnel titulaire

Rapporteur : Christophe PAL

Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il informe le Conseil Municipal qu'un agent actuellement mis à disposition par le CDG met un terme à son contrat de travail à compter du 01/09/2026. Compte tenu des besoins en personnel, il n'est pas envisageable d'assurer le bon fonctionnement de l'école avec seulement 2 agents. Il est donc indispensable de recruter un nouvel agent, sur la base de 20 h/ hebdomadaire. Pour pallier aux nécessités de service, il conviendrait de créer un poste d'adjoint technique territorial, d'une durée hebdomadaire de service de 20 h à compter du 01/09/2026.

Il propose au Conseil de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter du 01/09/2026.

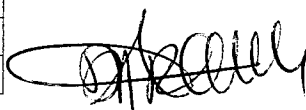
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial, appartenant à la filière technique, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2026
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs qui figure en annexe
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012 article 64111
- D'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

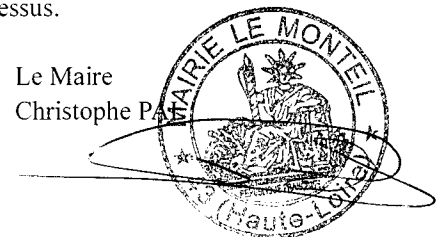
Nombre de conseillers présents		14
Nombre de conseillers représentés		00
Nombre de suffrages exprimés		14
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance
Alexandra DA ROCHA



Le Maire
Christophe PAL



La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de LE MONTEIL dans le délai de 2 mois à c/ de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois, à c/ de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (art. R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à c/ de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annexe à la délibération n° D202605-03

Tableau des effectifs au 08/06/2026

Filière/cadre d'emploi	Grades	Effectifs	Temps/travail
ADMINISTRATIF	/	0	/
TECHNIQUE			
♦ ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	<i>Adjoint technique territorial</i>	0	23 h
	<i>Adjoint technique territorial</i>	1	16 h
	<i>Adjoint technique territorial</i>	1	20 h
	<i>Adjoint technique territorial</i>	1	28 h
	<i>Adjoint technique territorial</i>	1	35 h
	<i>Adjoint technique territorial principal 1ere classe</i>	0	28 h
	<i>Adjoint technique territorial principal 2è classe</i>	0	35 h